

AXA Luxembourg alerte sur les risques d'internet et ajoute une protection numérique à son offre pour les particuliers

C'est avec le titre « Citoyens, comment protéger votre réputation et vos données personnelles sur le web ? » qu'AXA a invité la presse jeudi 21 mai dans le cadre inspirant du nouvel espace de coworking Nyuko. L'occasion d'aborder sous différents angles la question des risques que représente internet pour les particuliers : selon l'optique citoyenne avec l'(h)aktiviste Jan Guth, selon l'angle juridique avec la réforme européenne sur la protection des données et enfin du point de vue de l'assureur, qui doit protéger et assister ses clients dans la gestion de ces nouveaux risques d'autant plus importants que peu de personnes en ont vraiment conscience.

21/05/2015 | [Assurances](#)



Marie-Hélène Massard, CEO AXA Luxembourg

C'est une première au Grand-Duché. AXA Luxembourg, fidèle à sa politique d'innovation et de prévention des risques, a décidé d'ajouter à la couverture proposée aux particuliers une dimension tout à fait nouvelle, identifiée comme un défi majeur pour les années à venir : la protection de l'identité et de la réputation des personnes sur internet. Olivier Vansteelandt, le directeur informatique d'AXA et CIO de l'année 2014, a choisi de faire sa présentation à la presse dans un cadre dédié à l'innovation et au numérique, le tout nouvel espace de coworking Nyuko à Hollerich.

Un citoyen exposé...

Il a invité Jan Guth, président du Chaos Computer Club et activiste luxembourgeois particulièrement engagé pour la défense des droits des citoyens, à parler des risques liés aux métadonnées, ces informations que tout utilisateur génère à son insu sur internet et sur les réseaux mobiles en créant des documents (photos, textes, messages, appels téléphoniques). Dans l'imaginaire du public, ce sont les contenus qu'il faut

protéger d'une utilisation malveillante, mais beaucoup de gens ignorent qu'en fait, le danger pour leur vie privée émane surtout des métadonnées liées aux documents.

Comme Jan Guth l'a expliqué, ces métadonnées exposent le particulier : avec des informations sur l'endroit, l'heure, la technologie avec laquelle le document a été créé, les spécialistes peuvent faire un vrai profiling des utilisateurs à des fins commerciales ou, pire, criminelles. Pour Jan Guth, sensibiliser le public et les jeunes à cette problématique est un véritable défi.

... et peu protégé

La législation européenne en matière de protection des données date de 1995, autant dire la préhistoire en matière numérique. Un nouveau règlement pourrait voir le jour prochainement, peut-être même pendant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au deuxième semestre de cette année. Emmanuelle Ragot, de l'étude Wildgen, invitée à expliquer le contexte législatif en la matière, a insisté sur la nécessaire refonte du cadre légal européen. Les points qui devront être réglés prochainement seront par exemple le droit à l'oubli ou encore l'utilisation à des fins commerciales des métadonnées. Les entreprises vont également devoir réagir en mettant en place des systèmes et processus qui garantissent automatiquement le droit à la vie privée (privacy by design). Les discussions autour de cette nouvelle directive sont intenses et attentivement suivies par de puissants lobbies car les intérêts en jeu sont énormes.

e-protection : protéger, défendre et... nettoyer

Cependant, selon Olivier Vansteelandt, le cadre juridique sera toujours insuffisant pour protéger complètement les 98% de ménages qui utilisent internet au Grand-Duché, pour s'informer, acheter en ligne ou interagir avec leurs amis sur les réseaux sociaux. Difficile, dans une société hyper connectée où l'information circule très rapidement, de maîtriser la diffusion des contenus et de protéger son identité numérique. Des règles de bon sens s'appliquent dans l'utilisation des instruments numériques, de même qu'il existe des outils et logiciels auxquels on peut faire appel pour mieux se protéger.

Mais, en dernier recours, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place des actions ciblées pour réparer les dégâts et rendre invisibles les informations susceptibles de ternir la réputation d'une personne victime de malveillance. AXA Luxembourg propose donc dorénavant une garantie « eprotection » dans ses solutions notamment d'assurance habitation Optihome afin d'aider les particuliers qui le souhaitent à se protéger ainsi que les membres de leur famille contre les divers risques d'internet (atteinte à la réputation, usurpation d'identité, litiges lors d'achat en ligne, utilisation frauduleuse de moyens de paiement).

« Il est extrêmement facile aujourd'hui de porter atteinte à votre réputation ou de vous voler vos données personnelles. Notre rôle en tant qu'assureur est de protéger et c'est pourquoi nous innovons aujourd'hui en proposant une couverture à ces risques émergents, symboles de notre société en pleine mutation », a commenté Olivier Vansteelandt. « Avec cette initiative, AXA Luxembourg explore un nouveau territoire de prévention : celui de la prévention numérique. Nous menons depuis de nombreuses années des actions de prévention des risques liés à la route, à la santé et aux accidents domestiques. C'est donc naturellement qu'AXA ajoute aujourd'hui cette nouvelle dimension sociétale

[AXA](#)